

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Montpellier, le 24/11/2021

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MONTPELLIER**

6, rue Pitot
CS 99002

34063 MONTPELLIER CEDEX 02

Téléphone : 04.67.54.81.00

Télécopie : cf site internet

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
08h30 à 12h30 - 13h30 à 17h00

E21000126 / 34

PREFECTURE de L'AUDE
A l'attention de Mme CANONVILLE Monique
Direction des Collectivités et du Territoire
Bureau de l'Administration Territoriale
Préfecture de l'Aude
52 rue Jean Bringer – CS 20001
11836 CARCASSONNE CEDEX 9

Dossier n° : E21000126 / 34

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : Enquête publique dans le cadre du projet de restauration immobilière d'un ensemble immobilier sis 14 rue du Capitole et 4 rue Fabert dans le site Patrimonial Remarquable de NARBONNE.


Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Claude CRIADO, major de gendarmerie, retraité, demeurant 15, chemin des Romains, PENNAUTIER (11610) (tel : 04.68.71.35.17 ; portable : 06.68.23.58.52) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.


Le greffier en chef,
ou par délégation,
Nathalie JERNIVAL

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MONTPELLIER

6, rue Pitot
CS 99002

34063 MONTPELLIER CEDEX 02

Téléphone : 04.67.54.81.00

Télécopie : cf site internet

E21000126 / 34

Monsieur Claude CRIADO
15, chemin des Romains
11610 PENNAUTIER

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
08h30 à 12h30 - 13h30 à 17h00

Dossier n° : E21000126 / 34

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : Enquête publique dans le cadre du projet de restauration immobilière d'un ensemble immobilier sis 14 rue du Capitole et 4 rue Fabert dans le site Patrimonial Remarquable de NARBONNE.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal vous a désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En application de l'article L. 123-5 du code de l'environnement, je vous remercie de me faire parvenir, par retour de courrier, la déclaration sur l'honneur ci-jointe dûment complétée et signée, dans l'hypothèse où l'original n'a pas encore été transmis au président du tribunal administratif.

Je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article R. 123-19 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur transmet à l'autorité organisatrice l'exemplaire du dossier de l'enquête accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif, dans les délais légalement définis par l'article L. 123-15.

Afin de permettre le règlement futur de vos indemnités et le versement des cotisations et contributions sociales, vous voudrez bien adresser au tribunal, à l'issue de l'enquête publique, votre état de frais dûment complété accompagné des justificatifs ainsi que l'original d'un RIB ou RIP et votre numéro de sécurité sociale indiqué sur la fiche de renseignements.

Je notifie parallèlement cette décision au porteur de projet de l'opération (Monsieur le Maire de NARBONNE – Monsieur Didier MOULY – Hôtel de Ville 11108 NARBONNE)

Autorité organisatrice PREF 11 – Contact / Mme de CANONVILLE – Tél : 04 68 10 29 42.

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
MONTPELLIER

24/11/2021

N° E21000126 /34

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur

CODE : 4

Vu enregistrée le 22/11/2021, la lettre par laquelle Monsieur le Préfet de L'Aude demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique *dans le cadre du projet de restauration immobilière d'un ensemble immobilier sis 14 rue du Capitole et 4 rue Fabert dans le site Patrimonial Remarquable de NARBONNE* ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 1^{er} mai 2021 par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué M. Louis-Noël LAFAY, premier conseiller, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Claude CRIADO est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par le porteur de projet, la commune de NARBONNE en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet de L'Aude, à Monsieur le Maire de NARBONNE et à Monsieur Claude CRIADO.

Fait à Montpellier, le 24/11/2021

Le Magistrat-délégué,



Louis-Noël LAFAY